



Syndicat National de l'Environnement



F.S.U.

MEDDE - MLETR

WEB

le site du SNE-FSU

<http://www.sne-fsu.org>

SECRETARE SNE FSU

Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ
SNE-FSU

104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Tel bureau: 01 41 63 27 30
portable: 06 85 91 03 50
permanence: 01 40 81 22 28

SECRETAIRES BRANCHES

ADEME

Ruven GONZALEZ
06 52 22 04 56

ruven.gonzalez@ademe.fr

ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD
06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

Patrick SAINT-LEGER
06 70 81 17 16

patrick.saintleger@aurmc.fr

MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLLIER
06 08 47 23 35

marsollier.sne@gmail.com

SERVICES DE L'ETAT

Bruno DESJARDINS
03 87 56 42 71

bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr

Adhérez au SNE-FSU

Pour la défense de notre outil de travail et des intérêts des personnels auprès de l'employeur et des acteurs de la société avec des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement ;

Parce que l'action syndicale s'appuie en premier lieu sur les moyens humains mais aussi sur les moyens financiers.

Comité Technique Ministériel du 29 janvier 2015

Première réunion de cette instance depuis les élections générales du 4 décembre 2014 et première vraie réunion du nouveau secrétaire général du MEDDE - MLETR, qui présidait ce Comité Technique.

Ce Comité Technique Ministériel (CTM) est resté dans la continuité des précédentes réunions, sur le fond et la forme.

Traditionnellement, les réunions de CTM débutent par les déclarations préalables des organisations syndicales.

Après que l'Administration ait répondu, les points de l'ordre du jour sont traités.

Les questions diverses demandées par les organisations syndicales sont abordées en fin de CTM.

Pour rendre compte de ce premier CTM de cette nouvelle mandature, nous avons choisi de respecter la trame de la réunion, et d'aborder chacun des points. Vous trouverez donc :

Déclarations préalables

- La déclaration CGT-FSU, en cliquant [ici](#)
- Les réponses de l'Administration à notre déclaration page 2

Ordre du jour

- Point 1 – règlement intérieur du CTM page 3
- Point 2, relatif aux personnels relevant du ministère de la mer page 3
- Point 3 – création des CHSCT page 3
- Point d'information 1 – Réforme territoriale page 3
- Point d'information 2 – décroisement des effectifs MEDDE / MAAF pages 4

Questions diverses

- Points concernant les agences de l'eau, à notre demande page 4

PRINCIPALES REPONSES DE L'ADMINISTRATION A NOTRE DECLARATION PREALABLE

Plan de requalification de postes de cat. C en B et de cat. B en A :

L'administration évoque la difficulté des services mettre en œuvre les annonces ministérielles mais affirme que ce dossier est strictement prioritaire pour 2015. La FSU se fait confirmer que ce plan de requalification concerne bien tous les corps, y compris ceux de l'environnement. En conséquence, **la FSU questionne l'administration sur les possibilités de requalification des postes de Technicien de l'Environnement en cat. A (IAE, par exemple)**, les relations avec le ministère de l'agriculture étant glaciales.

↳ **Pas de réponse de l'administration sur ce point.**

Déménagement de la DICOM (Direction de la Communication d'Administration Centrale) auprès du Cabinet :

↳ L'administration confirme cette option qui devrait être mise en œuvre au plus tôt fin 2016.

Implantation géographique de l'ADEME :

Suite à l'annonce de la fermeture du site de Valbonne (06) et du transfert du site de Paris à Saint Mandé, l'administration répond aux organisations syndicales qu'aucune décision n'est prise mais qu'il est dans le rôle de la Direction de l'ADEME de réfléchir et que la décision lui revient. Elle qualifie le site de Paris (rue Vicat) de quasi-insalubre et rappelle que l'ADEME est soumise aux mêmes règles que l'Administration concernant son schéma immobilier.

La FSU s'étonne de cette réponse, puisque l'annonce de la fermeture de Valbonne a été faite devant le Comité d'Entreprise. Elle juge particulièrement agaçant de voir deux autorités, Le ministère et la Direction de l'ADEME se renvoyer les responsabilités dans un jeu de ping-pong.

Retard de gestion des carrières au ministère (parfois supérieur à 2 ans) :

L'administration fait le même constat que les organisations syndicales : « *Il faut pouvoir dégager les moyens humains nécessaires pour la qualité d'un service que l'on doit à tous les agents* ». Le DRH rappelle que des renforts de personnel ont déjà été mis en place à la sous-direction GAP.

↳ Malgré les demandes des O.S. ***l'administration refuse de s'engager sur un calendrier pour un retour à une situation normale.*** ***DE PEUR DE PAS LE TENIR ?***

Report de la mise en œuvre de la RIFSEEP ? :

↳ Non. Mise en place au 1^{er} juillet 2015

Agence Française de la Biodiversité :

↳ Confirmation de l'objectif de création au 1^{er} Janvier 2016 ; sous réserve du calendrier législatif !

Revue des missions de l'Etat :

Le calendrier est modifié : Il y aura une première conférence gouvernementale non conclusive mi-février. Les décisions seront annoncées mi-avril 2015 en cohérence avec la réforme territoriale.

↳ ***Quelle place pour la discussion avec les personnels et/ou leurs représentants ? Aucune !***

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du règlement intérieur du CTM

- Approuvé à l'unanimité sauf la CFDT (abstention)

Point 2 : projet de décret modifiant le décret n° 2013-435 du 27 mai 2013 relatif à l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipée d'activité à certains fonctionnaires et agents non titulaires relevant du ministère chargé de la mer.

Le décret 2013-435 dit « décret amiante » avait oublié un certain nombre de personnels du MEDDE dans son champ d'application. Ce décret répare cet oubli.

Les O.S. regrettent le délai de 9 mois pour convaincre la Fonction Publique de réparer cet oubli. Elles craignent que les délais s'éternisent encore avec le passage obligatoire au Conseil d'Etat.

- Les organisations syndicales votent le texte à l'unanimité.

Concernant le dossier amiante et la mise en œuvre du décret, les O.S. constatent que le MEDDE traîne des pieds pour établir les listes de personnels qui ont été exposés à l'amiante. Il y a lieu de les faire rapidement et de manière concertée avec les O.S.

- ↪ Pas de réponse de l'administration !

Point 3 : Deux Arrêtés portant création des CHSCT au sein des services du MEDDE d'une part et des Etablissements Publics d'autre part.

Des problèmes sont soulevés quant aux élections à prendre en compte pour la désignation des représentants du personnel, le CTM et le CHSCTM n'ayant pas le même périmètre.

- ↪ L'administration propose de remettre l'examen de ce point pour examen juridique.

La FSU remarque que seul le premier arrêté pose problème. L'arrêté concernant les Etablissements Publics peut être examiné.

- ↪ L'administration, appuyée par FO, reporte l'examen des 2 arrêtés.

Conséquence : Les CHSCT dans les services et établissements publics ne peuvent pas être créés avant la deuxième quinzaine de Mars. Dans cette attente et en cas d'urgence les Comités Techniques devront siéger en tant que CHSCT.

Point d'information n°1 : Réforme territoriale

L'administration n'a en fait que très peu de choses à nous dire...

Elle nous confirme que dans les régions fusionnées, les directions des DREAL d'une même future région ont commencé à travailler ensemble, et qu'il n'est pas prévu de fermeture complète de site. Cependant, tout ne sera pas fait dans chaque ancienne implantation !

Le secrétaire général nous réaffirme son engagement de l'absence de mobilité forcée.

Devant la grande inquiétude des personnels face à de nouvelles dégradations du service public, inquiétude qu'elle partage, l'administration de notre ministère nous semble bien démunie.

Point d'information n°2 : Décroissement des effectifs MEDDE - MAAF

Depuis la fusion des ministères de l'environnement et de l'équipement, un certain nombre de missions effectuées par les personnels du ministère de l'agriculture dans les domaines de l'eau, des risques naturels et de la biodiversité relève maintenant du ministère de l'écologie.

Le ministère vient d'obtenir que les effectifs liés à ces missions soient transférés sur le programme du MEDDE.

Ce transfert s'effectuera sur 3 ans, de 2016 à 2018, le temps de clarifier les missions effectuées en termes d'équivalents temps plein travaillés (ETPT), ces missions n'occupant en général les agents qu'à temps partiel.

L'administration n'étant pas en mesure de présenter au CTM des éléments chiffrés sur cette opération, un nouveau point sera fait devant un prochain CTM.

Le **Sne**-FSU est intervenu une nouvelle fois pour s'inquiéter des pertes de compétence que ce transfert pourrait induire. En effet l'administration n'a de cesse de nous rappeler qu'en période d'emploi contraint les recrutements se font quasi exclusivement sur les corps du ministère. Chacun peut le constater dans les services, où les personnels à statut Agriculture sont souvent remplacés par du personnel à statut Equipement. Dans les établissements publics, les personnels à statut Agriculture, en fin de détachement, se voient refuser un poste au MEDDE, malgré leur carrière entièrement réalisée sur des missions pour le compte du ministère de l'environnement ! Et le fait que le ministère n'ait pu ouvrir les corps Agriculture à la déprécarisation est une nouvelle preuve de cette tendance. Ce transfert budgétaire risque donc d'entraîner les mêmes conséquences lors des mutations.

↳ ***Pas de réponse de l'administration !***

QUESTIONS DIVERSES :

A la demande conjointe de la FSU et de la CGT, 4 points concernant les agences de l'eau ont pu être abordé.

Le **Sne**-FSU est tout d'abord intervenu pour dénoncer la méthode. « Ces points ont déjà été demandés à l'ordre du jour d'un précédent CTM en Juin 2014 ; ils en ont été retirés puisqu'une réunion technique avec la DEB avait lieu quelques jours après. Nous avons demandé à la DEB de faire inscrire ces points à l'ordre du jour, et encore pas plus tard que le 15 Janvier dernier !

« Comment faire pour que ces points soient un jour traités normalement à l'ordre du jour, c'est-à-dire avec un dossier préparatoire et à des heures où tout le monde n'est pas fatigué, comme vous venez de le dire Monsieur le Président ; Comment faire quand notre direction technique (la DEB) refuse de faire inscrire ces points . »

Question n°1 : Mutualisation de la paye des personnels des agences de l'eau

Nous exposons que depuis cette mutualisation au 1^{er} Janvier 2014, nous sommes régulièrement saisis par les personnels d'une agence ou d'une autre, de modifications de pratique dans l'établissement de leur fiche de paye.

↳ ***La DEB s'engage à nous fournir un bilan exhaustif, par agence, des modifications liées à cette mutualisation.***

Question n°2 : Prévoyance

Le **Sne**-FSU rappelle la très grande mobilisation des personnels sur le sujet. Si la reconduction d'un an était nécessaire, nous nous inquiétons de l'absence d'évolution du dossier.

Reçu par le secrétaire général du MEDDE en juillet 2014, celui-ci avait pris un certain nombre d'engagement, en particulier de revoir l'analyse juridique du MEDDE au regard des éléments fournis par le **Sne**-FSU : aucun n'a été tenu !

↳ La DEB nous répond avoir compris la très grande mobilisation des personnels sur ce sujet et avoir conscience des délais très contraints.

Mais visiblement l'analyse juridique n'a pas été retravaillée.

Question 3 : Financement de la retraite surcomplémentaire

Le **Sne**-FSU s'offusque d'avoir vu disparaître au 1^{er} Janvier 2015 un élément de rémunération sans qu'à aucun moment les organisations syndicales n'aient été saisies ! Et pourtant la DEB avait prévu cela depuis plus d'un an, preuve à l'appui !

Le **Sne**-FSU demande donc qu'une compensation soit donnée au personnel, car rien ne justifie une telle perte de salaire

↳ Pas de réponse de l'Administration, qui considère que ce point est marginal et sans intérêt.

Question n° 4 : Taux de promotion 2015-2017

Le **Sne**-FSU a consulté tous les taux de promotion parus au Journal officiel en 2013, 2014 et 2015 : aucun corps n'a de taux aussi bas.

Parmi les corps proches du quasi statut des personnels des agences, le **Sne**-FSU cite les corps des ITPE à 11%, des IAE à 12%, des ingénieurs de l'IGN à 11%, des ingénieurs d'étude et d'exploitation de l'aviation civile à 16% et de ingénieurs de l'industrie et des mines à 15%

Les Techniciens Supérieurs du Développement Durable ont des taux de 11% et 12% et leurs homologues de l'industrie, 17% et 10% !

Pour les corps A+, les taux sont encore plus élevés : 25% et 14% pour les IPEF, et même 44% et 15% pour le corps des mines !

Alors qu'il est communément admis pour ces corps que les niveaux ne constituent pas des obstacles, le « Guichet Unique de Bercy » voudrait imposé des taux de promotion dans les Agences descendant jusqu'à 5% pour les ingénieurs !

Nous savons que le MEDDE a su résister aux demandes à la baisse de Bercy sur les taux pro - pro des ITPE l'année dernière. Nous demandons que la même énergie soit déployée pour les personnels contractuels des Agences de l'Eau.

↳ L'administration répond avoir bien pris acte de l'unanimité des organisations syndicales pour refuser les propositions de Bercy et leur demande d'un arbitrage interministériel.

Le **Sne**-FSU demande si l'administration va effectivement proposer à la Ministre la demande d'un arbitrage ?

↳ ***L'Administration refuse de répondre !***

En conséquence, le *Sne*-FSU va solliciter directement auprès de la Ministre cet arbitrage interministériel.